

# FOCUS ECO BENIN N° 08/2023

*Note de synthèse et d'analyse de la situation macro-économique du Bénin.*



Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest en plein essor économique, caractérisé par la démocratie et une stabilité politique. Sa croissance économique est fiable, avec une inflation stable, des finances publiques saines et une confiance des Institutions Financières Africaines et Internationales.

Pour atteindre cet essor économique, le Bénin manifeste un fort engagement pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à garantir à tous les peuples la paix et la prospérité.

La production économique du pays a traditionnellement été tirée par l'agriculture et les services, principalement les activités d'importation/exportation par le port de Cotonou.

Ce document donne une vue synoptique de l'économie béninoise et présente les perspectives à court et moyen termes. Il présente également l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'Action du Gouvernement (PAG), dans le secteur du Sport.

## TABLE DES MATIERES

1. Indicateurs conjoncturels clés
2. Monnaie
3. Situation Economique du Bénin
4. Situation Financière du Bénin
5. Climat des affaires au Bénin
6. Exécution du PAG : Focus sur le secteur du Sport



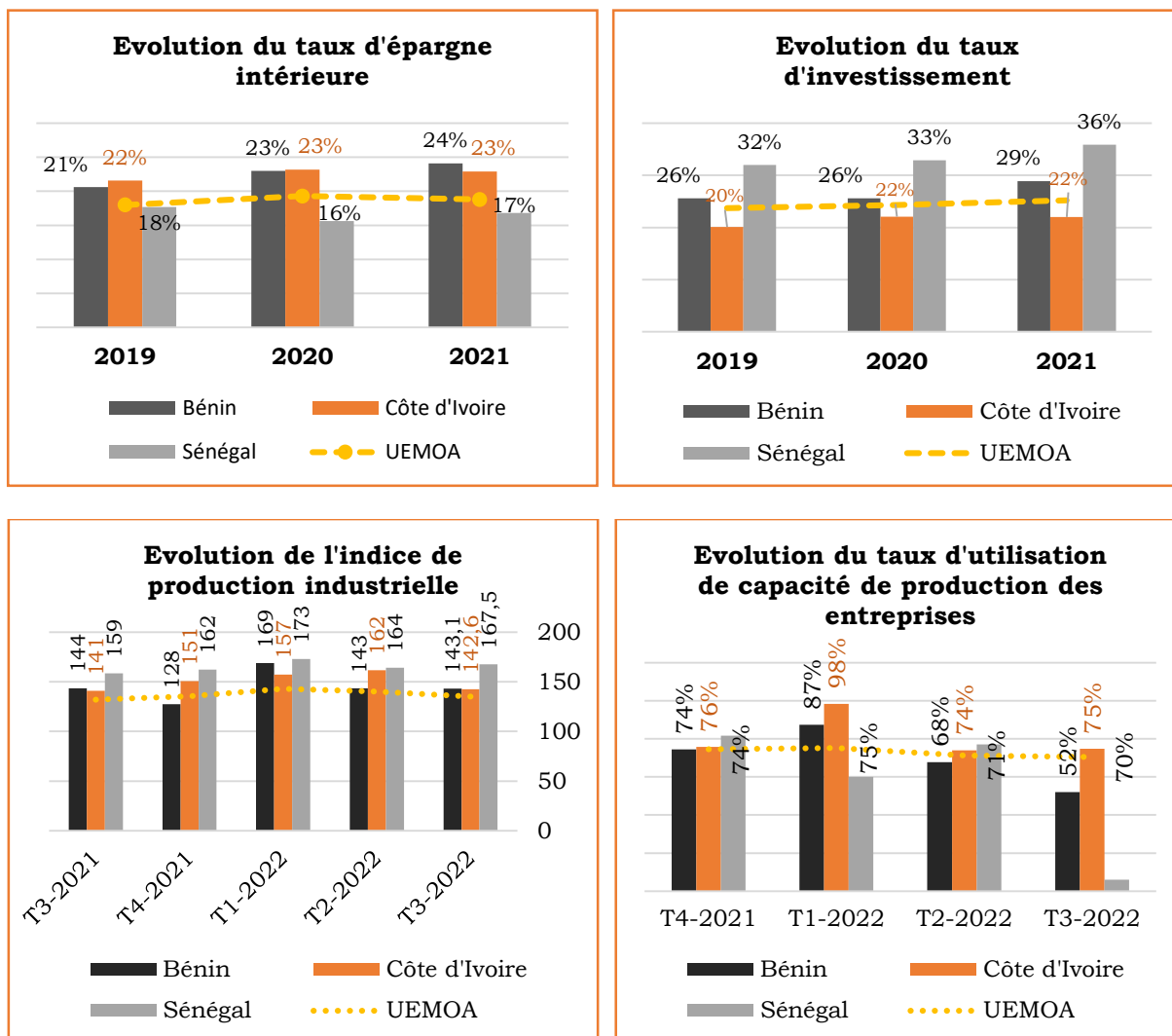
# 1. INDICATEURS CONJONCTURELS CLES

**Tableau 1 : Indicateurs conjoncturels clés d'activités au Bénin**

Indicateurs	2021- T3	2021- T4	2022- T1	2022- T2	2022- T3	2022- T4 (Tendance)
Indice de production industrielle	143,6	127,6	168,9	143,4	143,1	→
Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail	106,0	106,4	106,4	100,8	114,0	↗
Taux d'utilisation de capacité de production des entreprises	67,4%	74,4%	87,4%	67,7%	52%	→
Taux de croissance réelle du PIB (glissement annuel)	7,7%	6,7%	5,8%	6,8%	6,1%	↗

Source : BCEAO, Décembre 2022 ; (\*) Données provisoires, (Base des indices : 2013)

**Figure 1 : Evolution de quelques indicateurs conjoncturels**



Source : BCEAO /UEMOA, décembre 2022-

(Base des indices : 2013)

## 2. MONNAIE



### Réserves de devises

Tableau 2 : Situation monétaire à fin septembre 2022

(Montants en milliards de FCFA)	Août-21	Sept-21	Août-22	Sept. 22	Variation mensuelle (%)		Variation annuelle (%)	
					Période précédente	Période courante	Période précédente	Période courante
<b>Masse monétaire (M2) dont :</b>	<b>38 369,8</b>	<b>38 359,3</b>	<b>43 823,6</b>	<b>43 104,3</b>	<b>1%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>14,2%</b>	<b>12,4%</b>
<i>Circulation fiduciaire</i>	8 628,4	8 477,7	9 478,2	9 302,5	-2,8%	-1,9%	9,8%	9,7%
<i>Dépôts</i>	29 741,4	29 881,6	34 345,4	33 801,8	2,1%	-1,6%	15,5%	13,1%
<b>Actifs Extérieurs nets (AEN)</b>	<b>8 312</b>	<b>7 624,4</b>	<b>5 146,5</b>	<b>4 070,4</b>	<b>-16%</b>	<b>-20,9%</b>	<b>-38,1%</b>	<b>-46,6%</b>
<b>Créances intérieures</b>	<b>39 262,2</b>	<b>39 936</b>	<b>48 450,8</b>	<b>48 361</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>32,6%</b>	<b>29,1%</b>

Source : BCEAO, décembre 2022

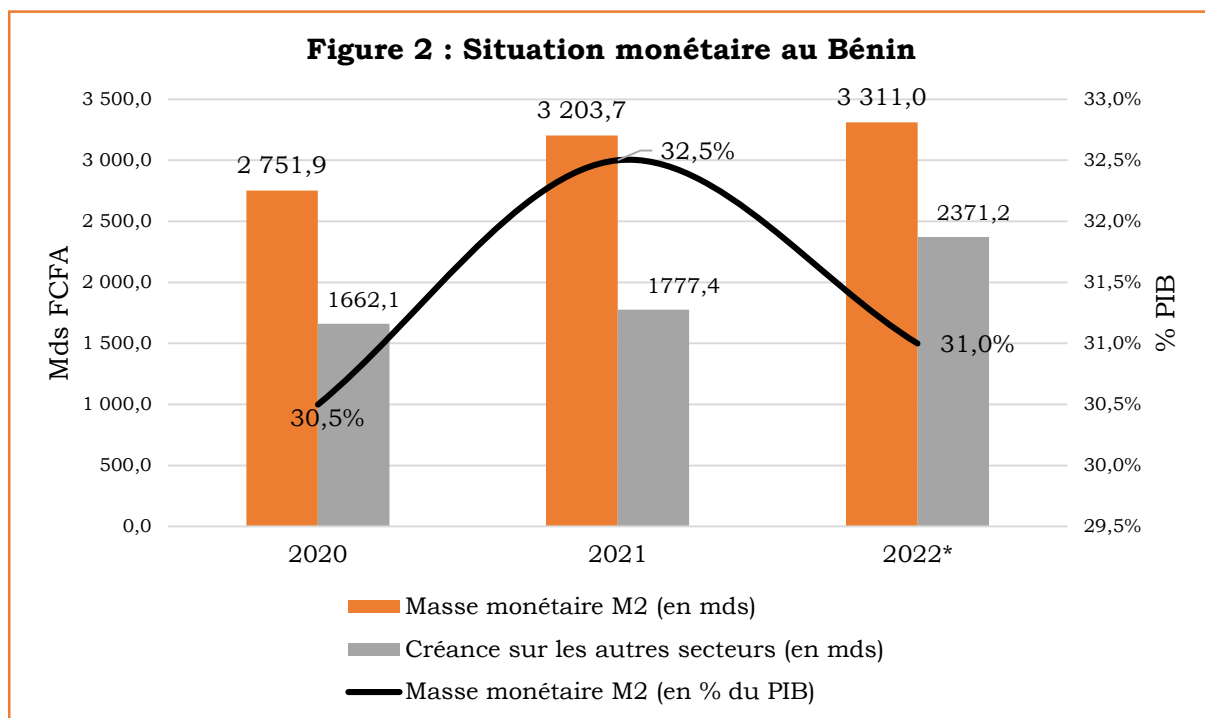
La situation monétaire de l'UMOA (Union Monétaire Ouest-Africaine) est marquée par une baisse de la masse monétaire à fin septembre 2022. En effet, la masse monétaire se chiffre à 43 104,3 milliards de FCFA en septembre 2022 contre 43 823,6 milliards de FCFA en Août 2022, soit une baisse de 1,6%.

En glissement annuel, le rythme de progression de la masse monétaire est de 12,4% en septembre 2022, contre 14,2% un mois plus tôt. Ce ralentissement s'est traduit par une baisse du taux de progression de la circulation fiduciaire (+9,7%) et de celui des dépôts (+13,1%) après respectivement 9,8% et 15,5% en août 2022. L'évolution de la masse monétaire en septembre 2022 résulte essentiellement de la hausse des créances des institutions de dépôt sur les unités résidentes de 8 425 milliards FCFA (+21,1%), atténuée par la dégradation des actifs extérieurs nets (AEN) de 3 554 milliards FCFA (-46,6%).

A fin septembre 2022, les AEN des institutions de dépôt de l'Union se sont contractés de 3 554 milliards FCFA, en glissement annuel, reflétant la baisse de 3 358,3 milliards FCFA des AEN de la Banque Centrale et celle de 195,7 milliards FCFA de ceux des autres institutions de dépôt. La baisse des AEN de

la BCEAO s'est poursuivie en octobre 2022 (-3 093,8 milliards FCFA, soit une décroissance de 36,5%).

**En glissement annuel, les réserves de change de la Banque Centrale ont baissé de 2 363,1 milliards FCFA pour ressortir à 11 244,1 milliards à fin octobre 2022. Ce niveau de réserves assure aux économies de l'Union 4,3 mois d'importations de biens et services, contre 4,6 mois un mois plutôt.** Il correspond à un taux de couverture de l'émission monétaire de 68,2% contre 67,9% le mois précédent. La baisse des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale a contribué à améliorer le taux de couverture malgré le profil baissier des réserves de change.



Source : UEMOA, 2022.

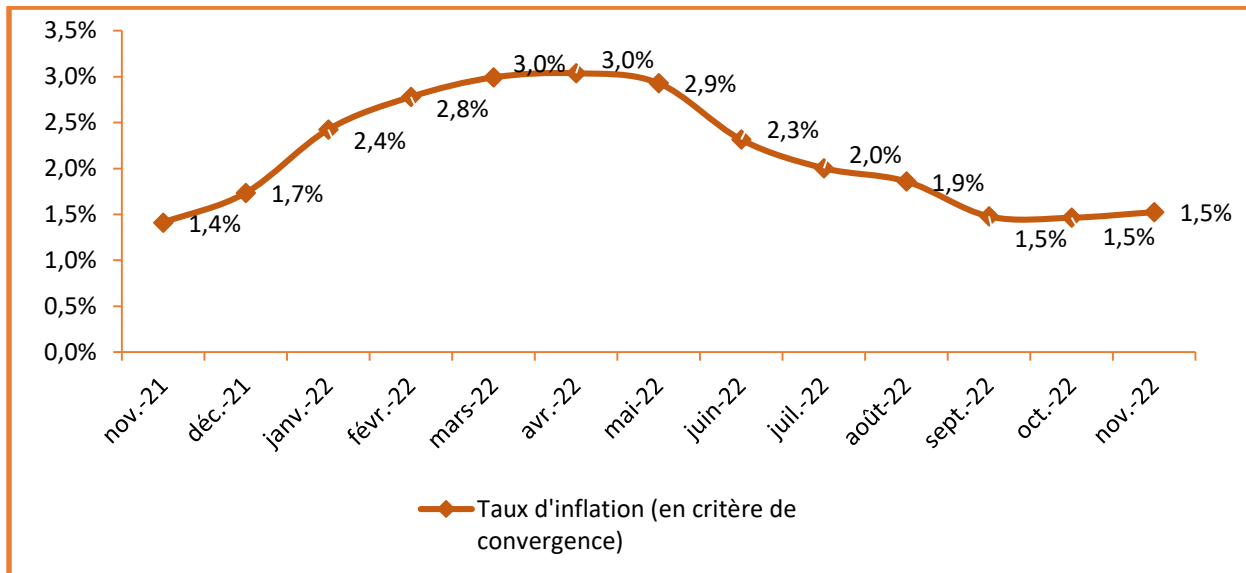
Pour ce qui est du secteur monétaire au Bénin, la masse monétaire s'établirait à 3 311 milliards de FCFA à fin décembre 2022 contre 3 203,7 milliards de FCFA en 2021 ; sa progression sera de 3,3% en 2022 (31% du PIB), soutenue par l'augmentation des créances sur les autres secteurs (2371,2 milliards de FCFA) accordées pour soutenir l'activité économique.



### 3. SITUATION ECONOMIQUE DU BENIN

#### 3.1. Evolution de l'inflation

**Figure 3 : Evolution du taux d'inflation au Bénin**



**Source :** INStaD, Novembre 2022

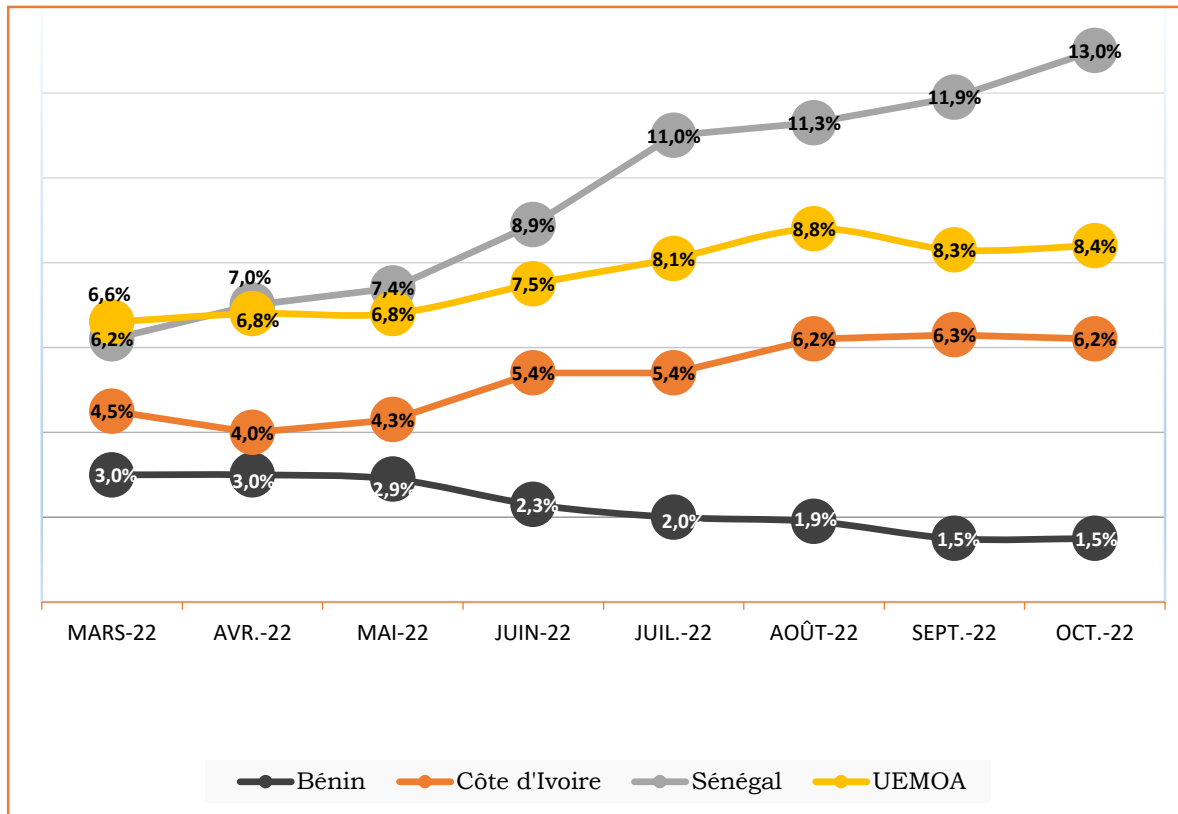
Au Bénin, l'inflation<sup>1</sup> s'est affichée à 1,5% en novembre 2022 et demeure constant par rapport à ceux des deux précédents mois (l'INStaD).

Les principaux groupes de biens et services dont les prix ont contribué à cette augmentation sont :

- « Sel et épices » (+5,8%), à cause de la baisse de l'offre du piment frais dans les marchés ;
- « Combustibles solides et autres » (+5,1%), en raison de la hausse des prix du bois de chauffe et du charbon de bois en période de pluies ;
- « Transport routier de passagers » (+4,5%), en lien avec l'augmentation des prix des carburants et des lubrifiants ;
- « Carburants et lubrifiants » (+4,0%), liée à l'augmentation des prix de l'essence "kpayo" depuis la source d'approvisionnement.

Le graphique suivant compare le taux d'inflation au Bénin à ceux des autres pays de l'UEMOA.

<sup>1</sup> Le taux de l'inflation est déterminé suivant le critère de convergence de l'UEMOA. L'indicateur de convergence est le rapport entre la moyenne des indices des douze derniers mois et la moyenne des indices des douze mois qui les précèdent. C'est un indicateur qui résulte de 24 mois d'observation des prix à la consommation.

**Figure 4 : Comparaison des taux d'inflation entre quelques pays de l'UEMOA**

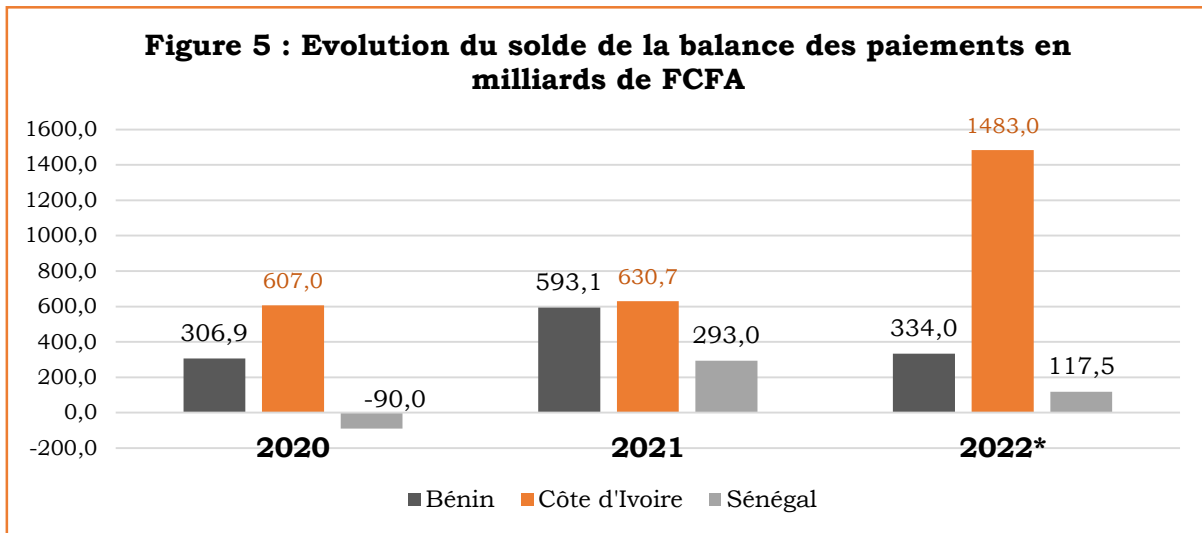
Source : INStAD, BCEAO, Octobre 2022

Sur la base des dernières données disponibles, le taux d'inflation dans l'UEMOA est ressorti à 8,4% en octobre 2022, contre 8,3% en septembre 2022. Le taux d'inflation sous-jacente, calculé en excluant les prix des produits frais et de l'énergie, est resté stable à 5,4% en octobre 2022.

**Il ressort du graphique ci-dessus que le Bénin est le seul pays de la sous-région qui a réussi à maîtriser son taux d'inflation en 2022.** Le pays a su s'imposer en tant que premier de la classe dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en termes de niveau d'inflation, grâce à son taux qui se maintient aux alentours de 2% ces derniers mois, contre une moyenne régionale de +7,7 %, selon les données de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

### 3.2. Balance des paiements et évolution des soldes des échanges commerciaux

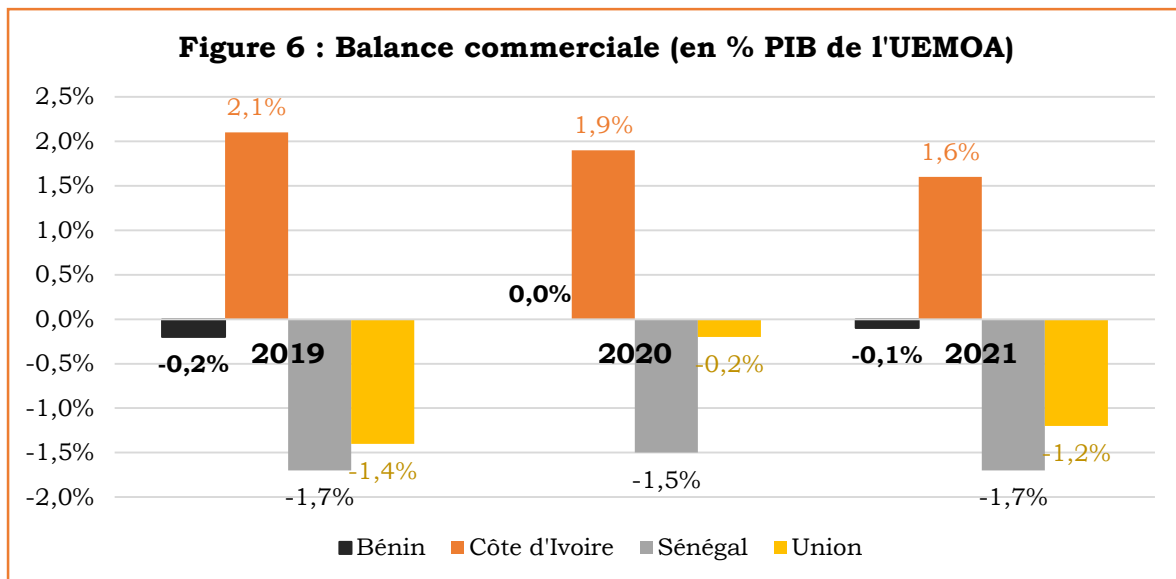
La balance des paiements est un document de comptabilité nationale qui retrace l'ensemble des flux économiques (biens, services, capitaux...) entre un pays et le reste du monde au cours d'une année.



Source : Commission de l'UEMOA, 2022

Le solde global de la balance des paiements du Bénin continue de rester excédentaire et s'afficherait à 334 milliards de FCFA en 2022 contre 593,1 milliards de FCFA en 2021, soit une baisse de 44%.

- **Evolution des soldes des échanges commerciaux**



Source : BCEAO, novembre 2022

Le déficit commercial de biens de l'Union s'est établi à 1186,1 milliards FCFA (soit -1,2% du PIB en 2021) contre 138,8 milliards (-0,2% du PIB en 2020), traduisant une détérioration de 1,0 point de pourcentage.

L'ensemble des Etats membres de l'Union a contribué au déficit commercial de la zone en 2021 : Sénégal (-1,7 point de pourcentage), le Niger (-1,0 point), le

Togo (-0,5 point), le Mali (-0,3 point), le Bénin (-0,1 point) et la Guinée Bissau (-0,1 point).

L'impact négatif du solde des échanges au niveau de l'Union est atténué par l'excédent dégagé structurellement par la Côte d'Ivoire (+1,6 point de pourcentage).

Au Bénin, le déficit commercial a sensiblement augmenté, passant de 857,4 milliards de FCFA en 2020 à 1065,7 milliards de FCFA en 2021; ce qui s'explique par la faiblesse du montant des exportations qui se chiffre à 568,8 milliards de FCFA, contre 1846,8 milliards de FCFA pour les importations, soit un taux de couverture de 30,8% (INStAD, 2022).

**Les perspectives économiques prometteuses avec l'installation et la mise en exploitation des industries dans la zone industrielle de Glo-Djigbé permettront au Bénin d'augmenter ses exportations, afin d'avoir une balance commerciale excédentaire dans les prochaines années.**

**Tableau 3 : Évolution du trafic portuaire au Port Autonome de Cotonou (PAC)**

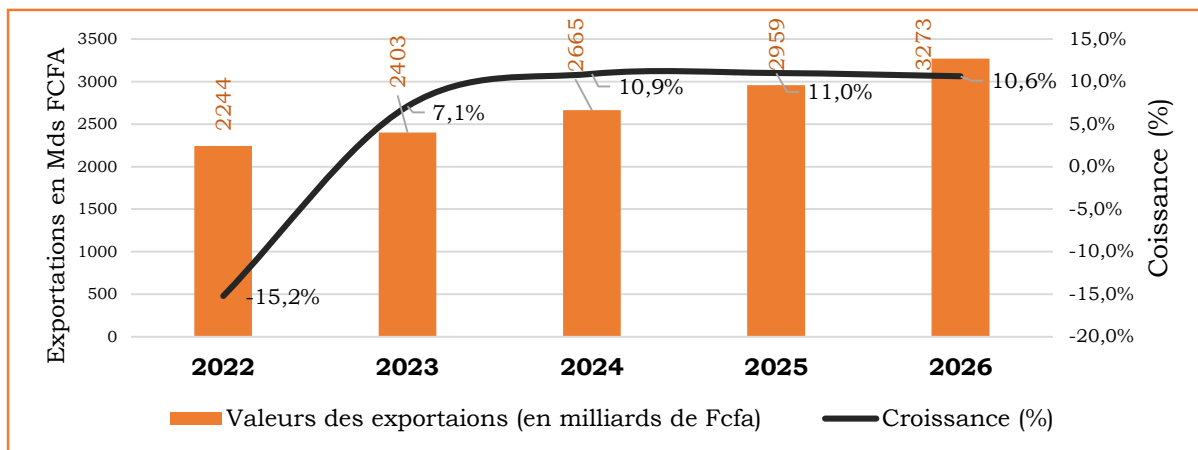
(En tonne)	Janvier à Août 2021	Janvier à Août 2022	Variation (en %)
Navires	735	648	-11,8%
Marchandises (hors transbordement)	6 761 055	7 022 468	+3,9%
Import	5 341 266	5 597 552	+4,8%
Export	1 098 313	1 133 947	+3,2%
Tare	321 475	290 970	-9,5%

Source : PAC, août 2022

Les statistiques au Port Autonome de Cotonou (PAC) indiquent une amélioration du trafic de marchandises (hors transbordement) à fin août 2022 de 3,9% par rapport à la même période de l'année 2021. Cette évolution est aussi bien portée par les importations (4,8%) que par les exportations (3,2%).



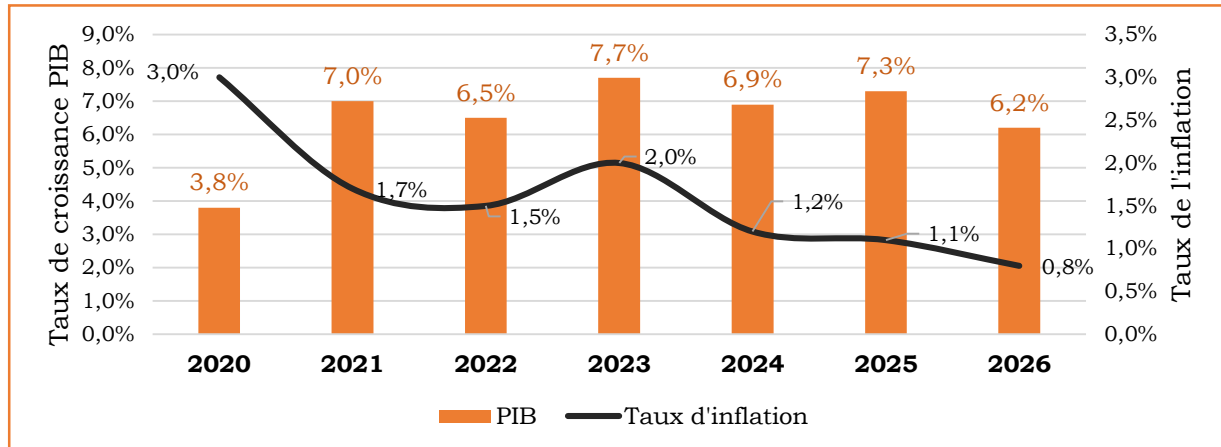


**Figure 7 : Evolution des valeurs prévisionnelles des exportations au Bénin**

Source : OMC, octobre 2022.

### 3.3. Perspectives économiques à moyen terme

Sur le quatrième trimestre 2022 et en 2023, la progression de l'activité économique se poursuit dans l'UEMOA, notamment au Bénin, en lien avec l'exécution des programmes de l'Etat et la dynamique du secteur privé.

**Figure 8 : Prévisions des taux de croissance et de l'inflation au Bénin sur la période 2022-2026**

Source : Commission de l'UEMOA, 2022

L'activité économique au Bénin s'est renforcée en 2022, avec une croissance estimée à 6,5%, après 7,0% en 2021. Cette croissance est soutenue par tous les secteurs d'activités. Sur le reste de la période sous revue, l'activité économique progresserait de 7,7% en 2023, de 6,9% en 2024 et respectivement de 7,3% et 6,2% en 2025 et 2026, grâce à la poursuite des grands travaux d'investissement public et à une tenue satisfaisante de la campagne agricole.

L'inflation continuera d'être maîtrisée, avec un taux moyen de 1,5% projeté sur la période 2022-2026.

## 4. SITUATION FINANCIERE

### 4.1. Loi de finances-gestion 2023

La loi de finances 2023 s'inscrit dans un contexte de raffermissement de l'activité. Au plan opérationnel, la politique de soutien à l'économie passe par la consolidation des acquis du PAG 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation.

Les orientations économiques et les mesures de gouvernance mises en perspective pour l'année 2023 permettront, en lien avec l'évolution prévisible de la conjoncture économique, d'atteindre **un taux de croissance de l'économie qui s'établirait à 6,5% contre 6% attendu en 2022**. Quant au déficit budgétaire prévisionnel, base ordonnancement dons compris, il ressortirait à 4,3% du PIB contre 5,9% projeté pour la fin de l'année 2022.

**La loi de finances pour la gestion 2023 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 3 033,3 milliards** de FCFA contre 2 541,2 milliards de FCFA (loi de finances initiale 2022). En valeur nominale, elle progresse de 492,1 milliards de FCFA, soit une hausse de 19,4%. La structure du budget de l'Etat en 2023 reste conforme aux orientations du Gouvernement, celles de renforcer chaque année, l'espace budgétaire en faveur du social et des investissements publics.

#### 4.1.1. Les recettes de l'Etat

**Tableau 4 : Synthèse des recettes budgétaires 2022-2023**

(Recettes en milliards de FCFA)	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Variation (valeur absolue)	Variation (%)
Budget général	1 472,1	1 760,2	288,0	+19,6%
Budget annexe du FNRB (*)	55,5	58,0	2,5	+4,5%
Compte d'affectation spéciale	16,9	21,9	5,0	+29,7%
<b>Total Recettes budgétaires</b>	<b>1 544,5</b>	<b>1 840,0</b>	<b>295,5</b>	<b>+19,1%</b>

*NB : FNRB = Fonds National de Retraite du Bénin*

*Source : DGB*

Les prévisions de recettes de l'Etat s'élèvent à **1 840 milliards de FCFA**. Elles sont ainsi en hausse de **295,523 milliards de FCFA** principalement tirées par les effets positifs des réformes engagées notamment, la poursuite du déploiement des factures normalisées, l'extension de la contribution sur la vente de services de communications électroniques aux transferts d'argent, la bonne coordination des régies visant une meilleure appréhension des contribuables, la sécurisation des recettes, etc.

### 4.1.2. Les dépenses budgétaires de l'Etat

Les dépenses budgétaires de la loi de finances comprennent les dépenses des ministères et Institutions de l'Etat (budget général), celles du Fonds National des Retraites du Bénin (budget annexe) et les dépenses prévues sur les comptes d'affectation spéciale.

**Tableau 5 : Synthèse des dépenses budgétaires 2022 et 2023**

(Dépenses en milliards de FCFA)	Prévisions 2022		Prévisions 2023		Variation (%)
	AE	CP	AE	CP	CP
Budget général	2 195,0	1 911,9	2 582,2	2 219,2	+16,1%
Budget annexe du FNRB	-	99,0	-	105,4	+6,5%
Compte d'affectation spéciale	-	16,9	10,9	21,9	+29,7%
<b>Total Dépenses budgétaires</b>	<b>2 195,0</b>	<b>2 027,8</b>	<b>2 593,1</b>	<b>2 346,4</b>	<b>+15,7%</b>

*NB* : AE = Autorisations d'Engagement ; CP = Crédits de Paiement

*Source* : Direction Générale du Budget (DGB)

Les dépenses budgétées pour 2023 sont globalement en hausse de 15,7% par rapport aux prévisions de 2022 ; ce niveau d'accroissement correspond à une moyenne globale de l'évolution du volume des crédits budgétaires.

Par ailleurs, l'indicateur FMI de la sensibilité sociale des dépenses dites « dépenses sociales prioritaires » (DSP), a prévu pour l'année 2022, un objectif indicatif de 149,1 milliards de FCFA. Cet objectif sera largement dépassé en 2023, surtout avec l'inscription au budget de l'Etat de nouvelles initiatives sociales ou le renforcement des allocations budgétaires au profit de programmes existants.

Globalement, au-delà du concept de dépenses sociales prioritaires, les actions de l'Etat qui portent des dépenses à sensibilité sociale cumulent à elles seules 1 011 milliards de FCFA, correspondant à 45,6% du budget général.

### 4.1.3. Les opérations de trésorerie

Elles sont constituées des opérations à caractère remboursable et se décomposent en ressources et en charges de trésorerie. Pour l'année 2023, les ressources de trésorerie s'élèvent à 1193,3 milliards de FCFA et sont constituées principalement des emprunts intérieurs et extérieurs à court, moyen et long termes puis des remboursements de prêts et avances.

Quant aux charges, elles s'établissent à 686,9 milliards de FCFA et concernent les échéanciers de remboursement des emprunts ainsi que les décaissements prévus pour être assurés en trésorerie au titre de l'année 2023.

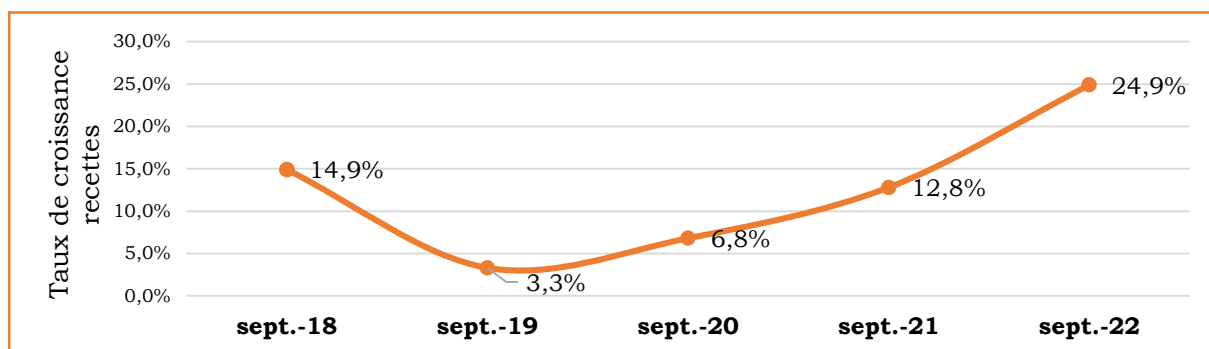
### L'équilibre budgétaire et financier :

En somme, la balance entre les prévisions de recettes et de dépenses budgétaires pour 2023 dégage un **solde prévisionnel déficitaire (dont compris) de 506,4 milliards de FCFA, soit 4,3% du PIB** contre 4,5% dans le scénario initial de la loi de finances et 5,9% estimé à fin décembre 2022.

## 4.2. Suivi de l'exécution du budget 2022 : Recettes de l'Etat recouvrées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

Le graphique suivant montre l'évolution du taux d'accroissement des recettes de l'Etat au troisième trimestre des années 2018 à 2022.

**Figure 9 : Evolution du taux d'accroissement des recettes budgétaires à fin septembre (2018 à 2022)**



Source : DGB, novembre 2022

Les recettes de l'Etat ont connu d'accroissement ces dernières années : le taux de croissance le plus fort, en glissement annuel, est celui enregistré à fin septembre 2022 : il s'élève à 24,9% contre 12,8% un an plutôt.

**Tableau 6 : Etat des recettes des régies financières au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

Régies	2021			2022			Taux d'accroiss.
	Prévision annuelle révisée	Réal. (a) à fin Sept	Taux (%)	Prévision annuelle révisée	Réal. (b) à fin Sept	Taux (%)	%
Douanes	436 014	310 649,0	71,2%	503 514,0	390 044,3	77,5%	+25,6%
Impôts	662 014	511 155,6	77,2%	732 215,0	619 508,6	84,6%	+21,2%
Trésor	140 820	98 825,4	70,2%	149 297,9	140 297,9	94,0%	+42,0%
<b>Total</b>	<b>1 238 848</b>	<b>920 630</b>	<b>74,3%</b>	<b>1 385 026,9</b>	<b>1 149 850,8</b>	<b>83,3%</b>	<b>+24,9%</b>

Source : DGB, octobre 2022

Les produits de recettes enregistrés à fin septembre 2022 s'établissent à **1 149 850,8 millions de FCFA** sur un objectif annuel de **1 385 026,9 millions de FCFA**, soit un taux de recouvrement de 83%. Ils sont en hausse de 242,8 milliards de FCFA et donc en progression de 24,9% en glissement annuel. La performance observée est soutenue entre autres par :

- les effets positifs de la résilience de l'économie nationale face aux aléas et chocs exogènes ;
- l'amélioration continue des dispositifs de collecte des produits de recettes qui privilégient la digitalisation des services offerts par les régies et la généralisation des machines électroniques certifiées de facturation ;
- le renforcement de la qualité du management au niveau des administrations financières.

Les éléments qui expliquent la performance réalisée, par régie financière, se présentent dans les sections suivantes.

#### 4.2.1. Direction générale des Douanes (DGD)

Par nature de droits et taxes, les recouvrements effectués par les services de la DGD au 30 septembre 2022 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Recouvrement des recettes de la DGD au 30 septembre 2022**

(En millions de FCFA)

Nature des recettes	2021			2022			Variation réal. (en %)
	Prévision annuelle révisée	Réal. à fin Sept	%Réalisé	Prévision annuelle révisée	Réal. à fin Sept	%Réalisé	
<b>I- Recettes fiscales</b>	<b>432 514</b>	<b>307 677</b>	<b>71,1%</b>	<b>500 013</b>	<b>387 750,4</b>	<b>77,50%</b>	<b>+26,0%</b>
1- Impôts et taxes intérieurs	186 100	137 184	73,7%	208 586	189 746,2	91%	+38,3%
2- Droits et taxes à l'importation	200 882	141 169	70,3%	228 431	162 823,3	71,3%	+15,3%
3- Droits et taxes à l'exportation	12 222	9 155	74,9%	14 727	7 305,5	49,6%	-20,2%
4- Autres recettes fiscales	33 310	20 169	60,5%	48 269	27 875,4	57,8%	+38,2%
<b>II- Recettes non fiscales</b>	<b>3 500</b>	<b>2 972</b>	<b>84,9%</b>	<b>3 500</b>	<b>2 293,8</b>	<b>65,5%</b>	<b>-22,8%</b>
<b>Total général</b>	<b>436 014</b>	<b>310 649</b>	<b>71,2%</b>	<b>503 513</b>	<b>390 044,2</b>	<b>77,5%</b>	<b>+25,6%</b>

Source : MEF/DGB/ DGD, octobre 2022

Les produits recouverts par la DGD à fin septembre 2022, s'établissent à **390 044,2 millions de FCFA**, en hausse de 25,6% par rapport aux réalisations à fin septembre 2021. Ils affichent un taux de recouvrement de 77,5% contre 71,2% à fin septembre 2021.

Au plan institutionnel, les performances obtenues sur la période ont été portées principalement par les recettes des Douanes.

En termes de perspectives d'amélioration des produits des recettes, la DGD se propose entre autres de :

- passer à la valeur transactionnelle pour certains produits ;
- poursuivre la veille pour le positionnement des navires contenant des produits pourvoyeurs de recettes;
- poursuivre le renforcement des mesures de recouvrement sur les restes à recouvrer et renforcer la lutte contre la fraude ;
- mettre en œuvre des mesures de sécurité du transit pour en tirer le potentiel de ressources;
- sensibiliser les usagers sur la nécessité d'adopter d'autres moyens de paiements des déclarations en douane.

#### 4.2.2. Direction Générale des Impôts (DGI)

La situation de recouvrement des recettes de la DGI, par nature d'impôt, au 30 septembre 2022 est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 8 : Point du recouvrement des recettes de la DGI au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

Nature des recettes (En millions de FCFA)	Prévision 2021 révisée	Réalisé au 30/09/2021 (a)	%Réalisé	Prévision 2022 révisée	Réalisé au 30/09/2022 (b)	%Réalisé	Variation en % (b-a) :
1- Impôts sur les revenus non salariaux	197 404,5	149 709,6	75,8%	217 692,2	207 761,8	95,4%	+38,8%
2- Impôts sur salaires	98 943	70 528,4	71,3%	100 749,6	79 932,4	79,3%	+13,3%
3- Impôts sur les biens et services	331 117,	256 085,9	77,3%	365 928,6	291 538,6	79,7%	+13,8%
4- Impôts sur la propriété	28 662	25 256,5	88,1%	31 590,3	24 939,1	78,9%	-1,3%
5- Autres recettes fiscales	5 887,5	9 575,2	162,6%	16 254,4	15 336,7	94,4%	+60,2%
<b>Total général</b>	<b>662 014</b>	<b>511 155,6</b>	<b>77,2%</b>	<b>732 215,1</b>	<b>619 508,6</b>	<b>84,6%</b>	<b>+21,2%</b>

Les produits de recettes fiscales recouverts par la DGI à fin septembre 2022 ont enregistré une progression de 21,2% en glissement annuel, en s'établissant à **619 508,6 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 732 215 millions de FCFA. En valeur absolue, le niveau de progression des produits de recettes de la DGI est de 108 372,9 millions de FCFA.

Cette bonne performance malgré la conjoncture peu favorable, marqué par le renchérissement des prix des produits, est imputable à la bonne tenue des

impôts sur les revenus non salariaux, des impôts sur les biens et services et, des impôts sur les revenus salariaux en lien avec les réformes mises en œuvre.

- Les impôts sur les revenus non salariaux sont ressortis à **207 761,8 millions de FCFA** au 30 septembre 2022, avec une hausse de 38,8% en glissement annuel. Cette embellie est surtout imputable à la bonne performance de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.
- Les **taxes sur les biens et services** sont chiffrées à **291 538,6 millions de FCFA** au 30 septembre 2022 contre 256 085,9 millions de FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 13,8% en glissement annuel. Elles sont principalement portées par :
  - la taxe sur la valeur ajoutée intérieure (+14,4%), principal pourvoyeur de recettes fiscales intérieures. La bonne tenue de la TVA est induite entre autres, par le recouvrement d'arriérés d'impôts et des recettes additionnelles induites par la suppression de l'exonération de la TVA sur le riz et l'huile végétale importés, couplé avec l'impact de la réforme des factures normalisées.
  - la bonne tenue de la taxe sur les jeux de hasard en lien avec la revue du taux d'impôt et de l'évolution des activités dans ledit secteur (accroissement des ventes de LNB, PEFACO et XBET), de la taxe sur GSM et de la TAF (avec l'extension de la taxe aux transferts d'argent).
- Les impôts sur les **revenus salariaux**, ils ont connu **une hausse de 13,3%** au troisième trimestre 2022, en glissement annuel. Ils sont notamment tirés par la composante « salaire civil » (+48,3%) et « salaire privé » (+7,6%) imputable entre autres au réaménagement des impôts sur salaires et la réforme de déclaration des impôts sur salaires et des cotisations sociales sur un même formulaire.
- Quant aux impôts sur la propriété, ils ont enregistré un repli de 317,4 millions de FCFA par rapport à la même période de 2021 en ressortant à **24 939,1 millions de FCFA** à fin septembre 2022 induit entre autres par le repli des contrats de l'Etat dans le cadre des travaux du PAG2.

#### **4.2.3. Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)**

La situation des recouvrements de la DGTCP par nature de droit est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 9 : Recouvrement des recettes de la DGTCP au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

En millions de FCFA

Nature des recettes	Prévision 2021 révisée	Réalisé au 30/09/2021 (a)	%Réalisé	Prévision 2022 révisée	Réalisé au 30/09/2022 (b)	%Réalisé	Variation (b-a) en %
Revenu de l'Entreprise et du Domaine	1 931	603	31,2%	1 750	2 139,7	122,3%	+254,8%
Droits et frais Administratifs	8 458	7 444	88,0%	8 501	6 409,1	75,4%	-13,9%
Amendes et condamnations	243	122	50,2%	252	395,4	156,9%	+224,1%
Produits financiers	15 156	8 674	57,2%	16 197	6 319,3	39,0%	-27,1%
Autres recettes non fiscales	70 009	56 679	81,0%	92 673	75 107,7	81,0%	+32,5%
Recettes exceptionnelles	45 023	25 303	56,2%	29 775	49 926,7	167,7%	+97,3%
<b>Total général</b>	<b>140 820</b>	<b>98 825</b>	<b>70,2%</b>	<b>149 148</b>	<b>140 297,9</b>	<b>94,1%</b>	<b>+42,0%</b>

Source : DGB, sur la base des données fournies par la DCTCP. octobre 2022

A fin septembre 2022, les recettes non fiscales collectées par la DGTCP s'élèvent à **140 297,9 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 149 148 millions de FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 94,1%. En glissement annuel, le niveau de réalisation des recettes non fiscales a connu une hausse de 42%.

L'amélioration enregistrée est essentiellement portée par certains droits tels que les amendes et condamnations pécuniaires (156,9%), les droits et frais administratifs (75,4%) et le revenu de l'entreprise et du domaine (122,3%), grâce aux mesures de suivi du recouvrement combiné avec le recouvrement d'une recette exceptionnelle au cours du mois d'août.

### 4.3. Exécution des dépenses budgétaires de l'Etat au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 :

Au titre des dépenses publiques, cette section présente le niveau de réalisation des dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

#### 4.3.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires couvrent les dépenses de personnel, les charges financières de la dette, les dépenses d'acquisitions de biens et services et les dépenses de transfert courant.



**Tableau 10 : Engagements des dépenses ordinaires au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

(En millions de FCFA)

Nature des dépenses	Prévision 2021	Engagé au 30/09/2021	%Engagé	Prévision 2022	Engagé au 30/09/2022	%Engagé	Variation (%)
Charges fin. de la dette Publique	221 715	181 332,6	81,8%	204 930,2	152 128,7	74,2%	-16,1%
Dépenses de Personnel	410 777	297 417,8	72,4%	425 950,0	344 131,6	80,8%	+15,7%
Dépenses d'acquisitions	173 428	103 256,3	59,5%	185 295,0	123 475,2	66,6%	+19,6%
Dépenses de transferts	304 490	171 828,0	56,4%	282 883,0	216 441,3	76,5%	+26,0%
<b>Total général</b>	<b>1 110 410</b>	<b>753 834,7</b>	<b>67,9%</b>	<b>1 099 058,2</b>	<b>836 176,8</b>	<b>76,1%</b>	<b>+10,9%</b>

En engagement, les dépenses ordinaires s'établissent à **836 176,7 millions de FCFA**, correspondant à un taux de consommation de 76,1% de la prévision annuelle de 1 099 058,2 millions de FCFA. Par rapport à la même période en 2021, les dépenses ordinaires ont enregistré en termes d'engagement comptable, une hausse de 10,9%, tirée notamment par les dépenses de transfert (26%).

#### 4.3.2. Dépenses en capital

L'exécution des dépenses en capital à fin septembre 2022 est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Engagements des dépenses en capital au 30 septembre 2022**

(En millions de FCFA)

Nature des dépenses	Prévision 2021	Engagé au 30/09/2021	%Engagé	Prévision 2022	Engagé au 30/09/2022	%Engagé	Variation (%)
<b>Dépenses sur financement intérieur</b>	529 644	303 467,6	57,3%	517 500	402 366,0	77,8%	+32,6%
<b>Dépenses en capital sur extérieur dont :</b>	301 185	241 622,1	80,2%	295 346	260 148,0	88,1%	+7,7%
*Prêts	226 745	204 919,0	90,4%	222 746	216 014,2	97,0%	+5,4%
*Dons	74 440	36 703,1	49,3%	72 600	44 133,3	60,8%	+20,2%
<b>Total général</b>	<b>830 829</b>	<b>545 089,7</b>	<b>65,6%</b>	<b>812 846</b>	<b>662 514,5</b>	<b>81,5%</b>	<b>+21,5%</b>

Source : DGB/CAA, septembre 2022

Les dépenses en capital s'établissent à fin septembre 2022 à **662 513,5 millions de FCFA** en termes d'engagement, correspondant à 81,5% des prévisions annuelles (812 846 millions de FCFA). Elles sont en hausse de 21,5% en glissement annuel.

La hausse de consommation observée chaque année, traduit l'efficacité du dispositif de gouvernance des investissements publics qui conditionne l'éligibilité d'un projet dans le portefeuille d'investissement public à la

disponibilité d'une étude de faisabilité. Cette dernière met particulièrement l'accent sur la réalisation technique et la faisabilité économique du projet. Les secteurs dans lesquels l'exécution des dépenses en capital est en ligne avec cette performance sont notamment les secteurs des infrastructures, de l'eau et assainissement, l'enseignement technique, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et du numérique, etc.

A fin septembre 2022, les dépenses en capital se présentent par source de financement comme ci-après :

- les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures sont établies à 402 366 millions de FCFA en engagement, sur une prévision annuelle de 517 500 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 75,9% ;
- les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures atteignent en engagement 260 147,6 millions de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 88,1% sur une prévision annuelle de 295 346 millions de FCFA.

#### 4.4. Encours de la dette publique au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

La situation de l'encours de la dette au 30 septembre 2022 se présente dans le tableau suivant.

**Tableau 12 : Evolution de l'encours de la dette publique**

(Montants en milliards de FCFA)

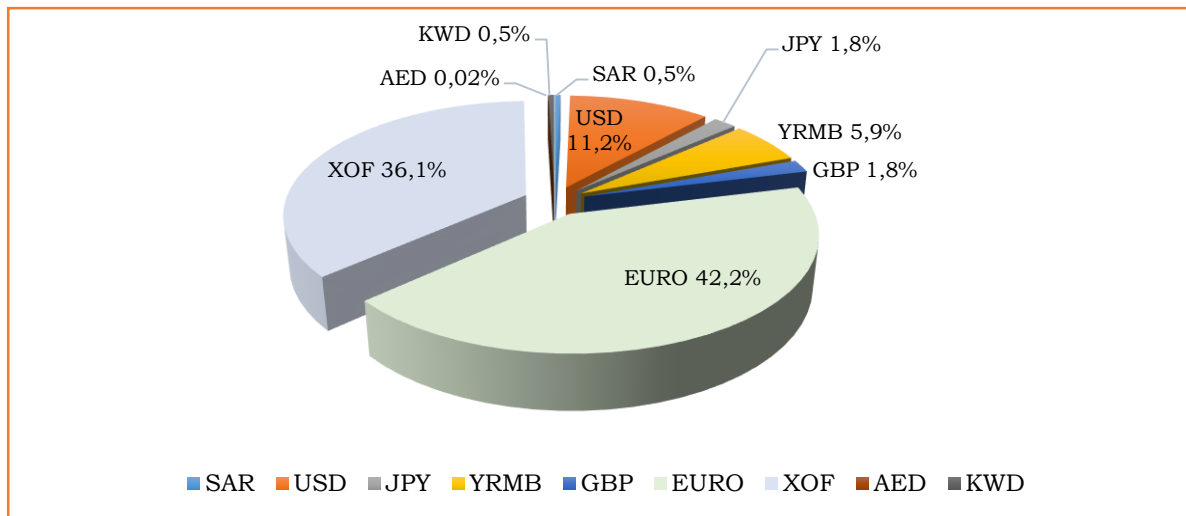
Catégories de dettes		31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	Variation (T3-2022-T2-2022)
<b>Encours de la dette intérieure</b>	<i>Emprunts obligataires</i>	1161,3	1334,4	1491,8	1644,6	+10,2%
	<i>Bons du Trésor</i>	-	-	31,8	31,8	0,0%
	<i>Autres dettes intérieures</i>	379,4	385,8	384,4	387,4	+0,8%
<b>Sous-total 1 (encours dette intérieure)</b>		<b>1540,6</b>	<b>1720,1</b>	<b>1908,0</b>	<b>2063,8</b>	<b>+8,2%</b>
<b>Encours de la dette extérieure</b>	<i>Dettes bilatérales</i>	309,1	336,7	302,3	373,5	+23,5%
	<i>Dettes multilatérales</i>	1584,2	1643,1	1668,8	1774,4	+6,3%
	<i>Dettes commerciales</i>	352,5	381,0	400,3	404,0	0,9%
	<i>Eurobond</i>	1099,4	1099,4	1099,4	1099,4	0,0%
<b>Sous-total 2 (encours dette extérieure)</b>		<b>3345,2</b>	<b>3460,1</b>	<b>3470,8</b>	<b>3651,2</b>	<b>+5,2%</b>
<b>Total Encours de la dette publique</b>		<b>4885,8</b>	<b>5180,8</b>	<b>5378,7</b>	<b>5715,0</b>	<b>+6,3%</b>

Source : CAA

L'encours de la dette publique totale du Bénin s'établit à 5 715 milliards de FCFA au 30 septembre 2022. Il a connu une progression 17,8% par rapport à la situation au 30 septembre 2021 (glissement annuel). L'évolution de l'encours est essentiellement portée par :

- Les émissions de titres publics du Bénin ;
- Les tirages (sur emprunts en devises et en monnaie locale) pour le financement des projets.

**Figure 10 : Structure de l'encours de la dette publique et Répartition de l'encours de la dette publique par devise au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022**

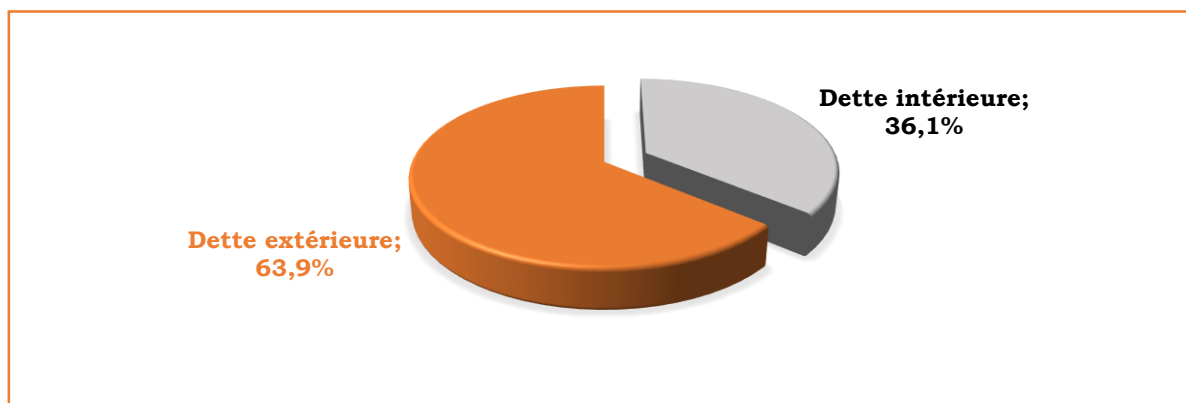


Source : Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

La dette publique est dominée par l'Euro (42,2 %) et le FCFA (36,1%). Le risque de fluctuation du taux de change est donc maîtrisé.

Le taux d'endettement public (encours de la dette rapporté au PIB) ressort à 52,7% au 30 septembre 2022. La dette extérieure et la dette intérieure représentent respectivement 33,7% et 19% du PIB. Le niveau du taux d'endettement du Bénin à fin septembre 2022 demeure largement en dessous du seuil de 70% fixé dans la zone UEMOA dans le cadre du pacte de convergence.

**Figure 11 : Structure de l'encours par type de dette (extérieure et intérieure)**



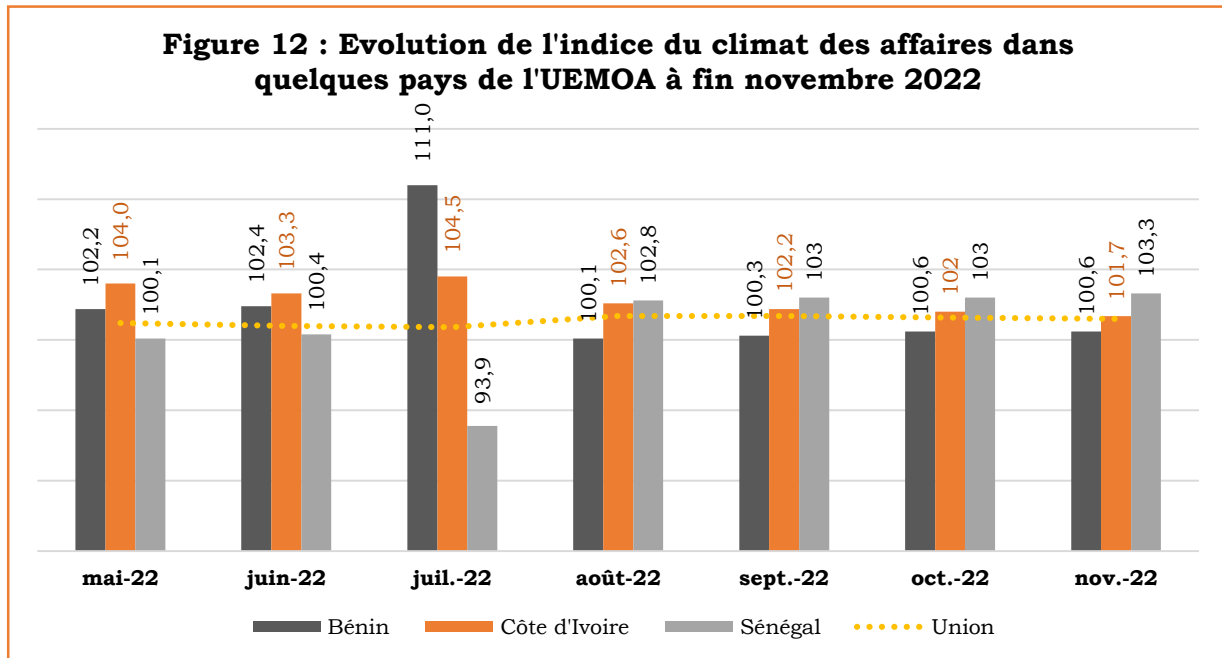
Source : CAA

La dette extérieure représente 64% de la dette totale à fin septembre 2022, dont 48% envers des prêteurs multilatéraux, 10 % à des prêteurs bilatéraux, 31% Euro-obligations et 11% pour les banques commerciales internationales. Le risque de surendettement demeure toujours modéré.

## 5. CLIMAT DES AFFAIRES AU BENIN

### 5.1. L'indicateur du climat des affaires au Bénin

L'indicateur du climat des affaires est un indice qui synthétise l'opinion des chefs d'entreprises sur la conjoncture économique. Il est calculé à partir des soldes d'opinion des chefs d'entreprises des principaux secteurs d'activités marchandes.



Source : BCEAO, décembre 2022

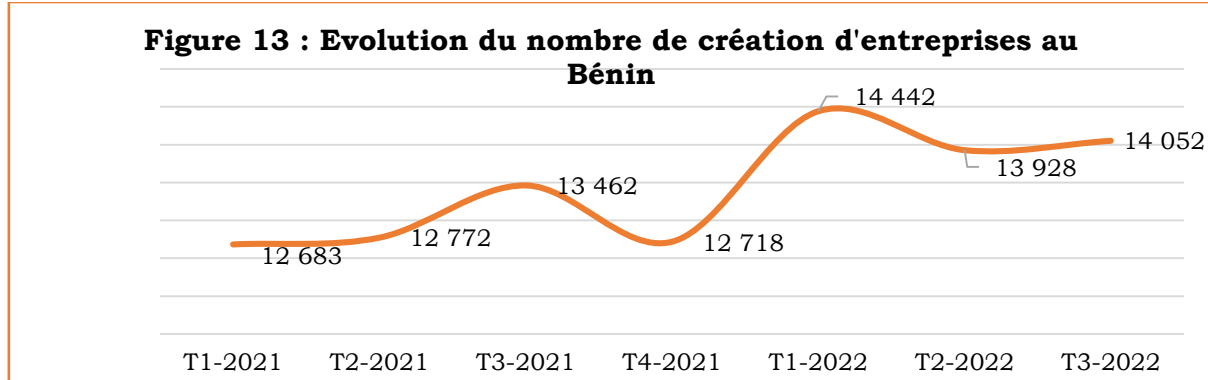
Le graphique ci-dessus montre qu'à fin novembre 2022, l'indice du climat des affaires au Bénin s'est affiché à 100,6 comme au mois précédent ; ce qui traduit une opinion favorable des chefs d'entreprise sur l'évolution de la conjoncture. L'indice est favorable mais reste en dessous du niveau moyen (101,5) des pays de l'UEMOA.

Par ailleurs, le mois de novembre 2022 a été marqué par le maintien du rythme de progression des principaux indicateurs d'activités. Ainsi, en glissement annuel, l'indice du chiffre d'affaires dans le commerce s'est accru de 13% en novembre 2022, après une augmentation de 12,9% le mois précédent. De même, il est noté une légère accélération de la production industrielle, qui a connu une hausse de 2% en rythme annuel en novembre 2022, après une progression de 1,3% un mois plus tôt.

**Les chefs d'entreprise interrogés anticipent de meilleures performances pour le quatrième trimestre 2022. L'accélération serait notée au niveau des branches commerciales, des industries manufacturières et extractives, ainsi que des services marchands et financiers.**

## 5.2. Evolution trimestrielle du nombre d'entreprises créées

La mise en œuvre des grands projets d'investissement du PAG 2021-2026 et l'amélioration du climat des affaires au Bénin, ont favorablement affecté la création des entreprises.



Source : APIEx, Octobre 2022. NB : ces chiffres ne tiennent pas compte des entreprises qui seraient éventuellement tombées en faillite au cours de la période.

Le nombre de création d'entreprises s'est affiché à 14 052 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 contre 13 928 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 13 462 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, soit respectivement une hausse trimestrielle de 124 (+0,9%) et une progression de 590 (+4,4%) en glissement annuel.

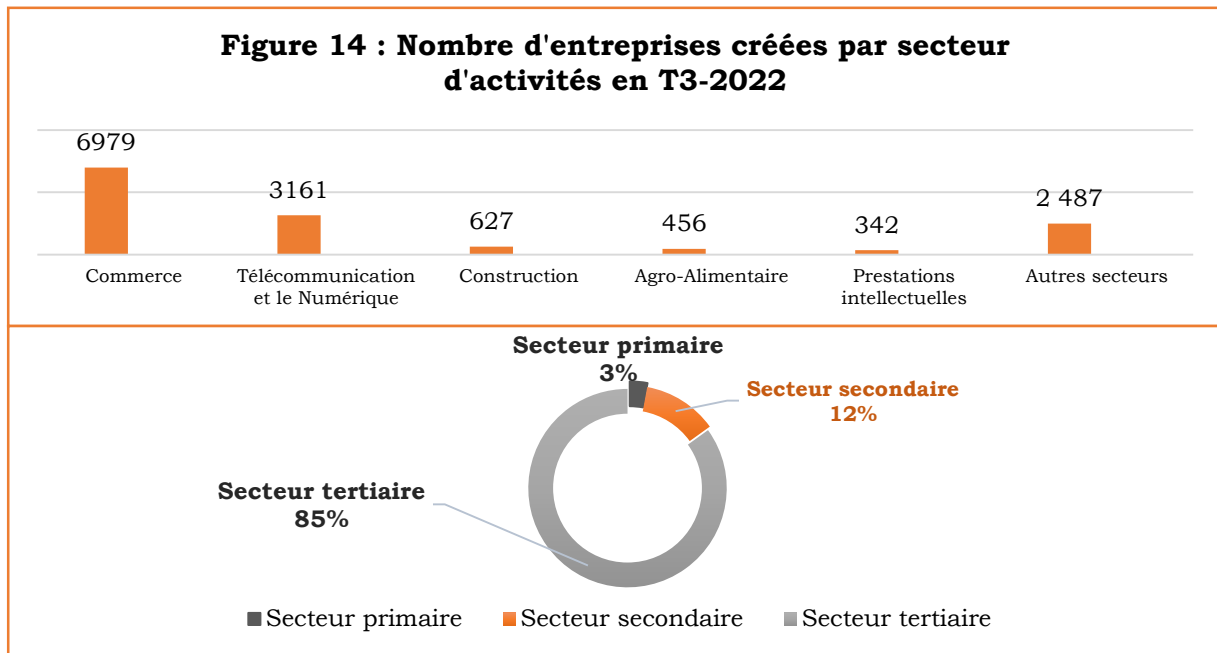
Cette performance annuelle est imputable aux réformes menées par le Gouvernement, notamment :

- la mise en place de la création d'entreprises en ligne *monentreprise.bj* ;
- la gratuité du raccordement des PME/PMI à l'eau et à l'électricité ;
- l'exonération fiscale pour toute entreprise nouvelle sur les 12 premiers mois d'activités;
- etc.

Les 3 premiers types d'entreprises ayant contribué fortement à la création d'entreprises au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 sont :

- les entreprises individuelles (12 832) ;
- les sociétés à responsabilité Limité (SARL : 1 160) ; et
- les sociétés par actions simplifiées (SAS : 15).

En ce qui concerne les secteurs d'activités, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022, en termes de poids, le secteur tertiaire avec un total de 11 935 (85%) ressort au premier rang suivi du secteur secondaire (1 711 ; soit 12%) et du primaire (406 ; 3%).



Les secteurs d'activités en tête de création d'entreprises sont le commerce (6 979 soit 49,7%) et télécommunication et le numérique (3161, soit 22,5%).

Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des entreprises qui seraient éventuellement tombées en faillite au cours de la période.

### 5.3. Quelques nouvelles mesures de la loi de Finances 2023

- **Mesure visant à promouvoir le civisme fiscal** : En 2023, les contribuables qui décident de régulariser toute leur situation débitrice en matière de la Taxe Foncière Unique, bénéficient de la remise des majorations, intérêts de retard, coût de commandement et frais de saisie.
- **Suppression de la mesure d'enregistrement gratis et sans pénalité des actes de mutation d'immeubles antérieurs aux lois de finances rectificatives pour la gestion 2016 et la gestion 2020.**  
(Article 485 du Code Général des Impôts (CGI)).
- **Incitation à la promotion de l'industrie culturelle et créative** : Le supplément de dons, déductible dans la limite de 25.000.000 F CFA en sus de la règle de un pour mille (1 ‰) du chiffre d'affaires hors taxe, s'applique désormais à celui qui fait des dons à l'industrie culturelle touristique et des arts (modification de l'article 32 du CGI).
- **Réduction de l'impôt minimum des sociétés** : l'impôt minimum dû par les sociétés passe de 500.000 à 250.000 F CFA (non applicables aux sociétés soumises à la TPS ou à l'IBA, point 3 de l'article 47 du CGI).

- **Réduction du taux de la retenue à la source de l'impôt sur les revenus fonciers pour les personnes morales** : il passe de 12% à 10% pour les bailleurs autre que les personnes physiques (*article 106 du CGI*).
- **Institution d'une ressource recouvrée au profit du PAC dans la loi de finances et relative aux opérations de sécurisation des corridors ».**
- **Relèvement du taux de la retenue sur les rémunérations dues aux prestataires non-résidents** : Un seul taux est retenu, qui est désormais de 20 %, en remplacement des deux taux fixés antérieurement en fonction de la forme juridique des prestataires non-résidents (*article 142 du CGI*).
- **Réduction croissante de l'impôt au titre des 3 premières années d'activités des entreprises nouvelles dont le chiffre d'affaires au cours de la période de réduction n'excède pas 1.000.000.000 de FCFA** (*Article 146 du CGI*).
- **Incitation à la formalisation des emplois domestiques** : Institution d'une exonération du versement patronal sur les salaires, pour les employeurs qui versent des rémunérations aux employés domestiques (*Article 192 du CGI complété d'un point 9*).
- **Actualisation du référentiel des prix de cession du domaine de l'Etat et des collectivités territoriales.**
- **Uniformisation du taux de la taxe foncière unique** : Les fourchettes de taux retenues sans distinction de localités dotées ou non de registre foncier urbain, sont de :
  - 3% à 7% pour les propriétés non bâties ;
  - 4% à 8% pour les propriétés bâties (*point 1 de l'article 159*).
- **Correction d'une erreur au niveau de la taxe de plus-value immobilière (TPVI)** : Désormais, la taxe sur les plus-values immobilières n'est due qu'à l'occasion de la cession par les héritiers.
- **Modification des dispositions relatives à la taxe de développement du sport** :
  - la création d'un fonds de développement du sport ;
  - les exonérations ne sont accordées qu'aux sociétés propriétaires ou copropriétaires d'un club professionnel engagé dans un championnat national (*points 2 et 3 de l'article 219 du CGI supprimés*).
- **Rationalisation des exonérations de la taxe sur la valeur ajoutée** : Les activités de l'État sont hors du champ d'application de la TVA lorsqu'elles ne revêtent pas un caractère industriel et commercial et ne devraient pas figurer dans les exonérations (*Article 229 du CGI, point 10*).

- **Institution d'un régime particulier pour la taxation des jeux en ligne :** la base taxable pour les jeux en ligne est le produit net (différence entre le chiffre d'affaires brut réalisé et les gains payés aux clients). Le taux d'imposition est fixé à 25%.
- **Amélioration du tarif d'imposition des produits forestiers et miniers à la contribution au développement local :** 500 à 700 francs CFA par m<sup>3</sup> de grume transportée, et 200 à 500 F CFA par m<sup>3</sup> de gravier, sable, latérite et assimilés transportés et 2000 à 5000 FCFA par camion de granite transporté (*Article 300 du CGI*).
- **En matière des droits d'enregistrement et de timbre :**
  - Les conventions de micro-crédit de valeur inférieure à 2.000.000 FCFA sont désormais exonérées de la formalité d'enregistrement et de droits de timbre.
  - A l'instar des marchés à financement extérieurs, ceux financés par le budget national sont donc dispensés de timbres fiscaux (*ArticleS 401 et 402 du CGI*).
- **Renforcement des obligations déclaratives en matière de groupage de marchandises :** la déclaration des transporteurs auprès du service des douanes du point d'entrée, doit comporter : la liste nominative, adresses et numéro d'identification fiscale des importateurs et expéditeurs effectifs de ces biens ainsi que leurs quantités et leurs valeurs ; (*non-respect de l'article 462 du CGI : amende de 10.000.000 F CFA*).



MAQUETTE/ POLE COMMERCIAL – STADE GENERAL MATTHIEU KEREKOU



## 6. EXECUTION DU PAG : FOCUS SUR LE SECTEUR DU SPORT



### 6.1. Quelques réformes engagées dans le secteur du Sport

Le Gouvernement a retenu de faire du Sport un véritable outil de développement humain, social et économique en vue de favoriser l'émergence des talents et le rayonnement du Bénin sur le plan international. Les réformes engagées dans le secteur concernent :

- la réorganisation du cadre institutionnel du Sport ;
- l'élaboration des documents de politique et l'adoption de la loi sur le financement et la réorganisation du Sport.

Ces réformes ont permis l'adoption de la loi sur l'organisation et le financement du sport, l'actualisation et la mise en œuvre des politiques nationales de la Jeunesse et des Loisirs.

#### ➤ **Adoption de la loi sur l'organisation et le financement du sport**

Les principales mesures adoptées et qui sont déjà en vigueur portent sur :

- ❖ La défiscalisation des revenus et équipements sportifs ;
- ❖ La création d'une taxe pour le développement du sport : elle est à la charge des grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins un milliard hors taxes par an (la taxe est fixée à un millième du chiffre d'affaires annuel) ;
- ❖ La facilitation du financement privé des activités sportives par l'instauration d'une dispense de paiement de la taxe pour le développement du sport pour les grandes entreprises, propriétaires ou copropriétaires de clubs engagés dans un championnat et ayant fait des dépenses de fonctionnement ou d'investissement au profit du club pour un montant supérieur ou égal à la taxe à acquitter.

➤ **Actualisation et mise en œuvre des politiques nationales de la jeunesse et des loisirs**

Au nombre des innovations ou améliorations introduites, il convient de noter :

- ❖ la codification, l'organisation et la structuration des acteurs du secteur à partir des classes sportives ;
- ❖ la mise en place de nouveaux mécanismes de développement des loisirs ;
- ❖ l'institution du Conseil National de la Jeunesse qui est un cadre d'échanges et de concertation pour l'ensemble des mouvements et associations des jeunes dans le pays.
- ❖ Institutionnalisation des bourses sportives aux athlètes.

**La mise en place de ces réformes et la réalisation des projets y relatifs au cours du PAG 1 ont coûté environ 45 milliards de FCFA au Gouvernement béninois.**

**La réalisation de la deuxième phase de ces projets est en cours dans le PAG 2 et coûtera 139 milliards de FCFA.**

## **6.2. Reformes sur la période 2021-2026 (PAG 2)**

En ce qui concerne le PAG 2021-2026, le Gouvernement envisage de capitaliser sur les résultats obtenus ces dernières années et de mettre en œuvre des actions qui peuvent rendre le sport béninois plus compétitif et valorisant pour les sportifs. Ainsi, les trois (3) actions envisagées se résument comme suit :

- **Action 1** : Structurer les compétitions à tous les niveaux : communal, départemental et national ;
- **Action 2** Mettre en place des infrastructures à la hauteur de l'ambition gouvernementale ;
- **Action 3** Appuyer les structures sportives.

Dans le secteur du sport, 3 projets du PAG I sont en cours d'achèvement. A ces projets s'ajoutent 7 nouveaux projets prévus dans le PAG II dont le coût s'élève à 69 milliards FCFA. **En somme, 10 projets sont en cours d'exécution sur la période de 2021-2026 pour un montant global de 208 milliards de FCFA dans le secteur du sport** (BAI, 2022).



Le tableau suivant présente les projets en cours de développement dans le secteur du sport au Bénin, leurs contenus ainsi que les activités et impacts immédiats.

**Tableau 13 : Projets, état d'avancement et impacts dans le secteur de sport**

N°	Projets	Coût (milliards de FCFA)	Activités menées et impacts immédiats
1	Promotion des classes sportives et des équipes Départementales (phase 2)	29	<p>Ce projet est en cours et couvre toutes les communes du Bénin ; les résultats immédiats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les collèges disposent de classes sportives et d'encadreurs dédiés</li> <li>➤ Juillet 2022 : 2<sup>ème</sup> édition du championnat national scolaire organisé ;</li> <li>➤ Les experts sont recrutés pour l'encadrement des sélections départementales de basketball, handball, volleyball et athlétisme</li> <li>➤ Un dispositif de formation de jeunes talents pour renforcer l'élite sportive est créé ;</li> <li>➤ Novembre 2022 : le Bénin qualifié pour le Championnat d'Afrique de football scolaire Maroc 2023 après avoir été double champion (garçons et filles) de l'UFOA B.</li> </ul>
2	Construction ou réhabilitation de stades communaux de type omnisport (phase 2)	39	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les 22 stades de la phase 1 sont inaugurés et opérationnels en 2022 ;</li> <li>➤ Les travaux de construction et de réhabilitation de stades ont démarré dans les autres communes ;</li> <li>➤ Juin 2022 : plus de la moitié du financement est mobilisé ;</li> <li>➤ Cinq (5) stades en cours de construction dans les chefs lieu des départements sur la période 2022-2024 ;</li> <li>➤ Les autres stades seront construits sur la période 2023-2026 ;</li> <li>➤ Activités en cours : l'aménagement de l'aire de football en gazon synthétique, la construction de deux (02) tribunes de 1500 places, la construction d'une piste d'athlétisme de 8 couloirs, la construction d'aires de jeu pour les sports de mains (handball, basket-ball), etc.</li> <li>➤ Plus de 2000 emplois seront créés.</li> </ul>
3	Construction d'un boulodrome de 2500 places	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une superficie de 40.000m<sup>2</sup> est octroyée pour l'exécution des différentes infrastructures ;</li> <li>➤ Novembre 2022 : la clôture de sécurité du site est à plus de 90% de réalisation ;</li> <li>➤ Les engins lourds sont déjà déployés ainsi que les premiers matériaux de travail ;</li> <li>➤ Construction en cours des bâtiments en dont un grand qui sera consacré au boulodrome ;</li> <li>➤ La livraison du boulodrome est prévue pour Juin 2023 ;</li> <li>➤ La 50<sup>ème</sup> Edition du championnat mondial de pétanque au Bénin est prévue pour Septembre 2023.</li> </ul>
4	Construction ou réhabilitation de grands stades de type international à Cotonou, Porto-Novo, Parakou	75	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mai 2022 : 25% du financement mobilisé ;</li> <li>➤ 2022 : Etudes en cours d'achèvement ;</li> <li>➤ Réhabiliter le stade Charles de Gaulle de Porto-Novo ;</li> <li>➤ Construire un stade international à Parakou ;</li> <li>➤ Construire un nouveau stade moderne à Cotonou 2 ;</li> <li>➤ Réaliser des aménagements ou des réhabilitations ;</li> <li>➤ 2023-2025 : Réalisation des travaux.</li> </ul>
5	Construction d'une Arena moderne de basketball à Kouhounou	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2022 : Etudes en cours ;</li> <li>➤ Démarrage en 2023 ;</li> <li>➤ La réalisation du projet sera finalisée en 2023 ;</li> <li>➤ Réalisation d'un des meilleurs parquets de basketball en Afrique.</li> </ul>
6	Construction d'une académie de football de jeunes filles à Lokossa	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Juillet 2022 : Plus de 80% du financement mobilisé ;</li> <li>➤ Mise en place d'un environnement favorable à la formation sportive des filles dans le football;</li> <li>➤ La réalisation du projet sera finalisée en 2024.</li> </ul>
7	Construction d'une académie de tennis	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 80% du financement est déjà mobilisé et travaux démarrés ;</li> <li>➤ 2022-2024 : Construction &amp; livraison ;</li> <li>➤ Cadre adéquat pour la formation des athlètes tennisman.</li> </ul>

8	Construction d'un complexe sportif et culturel (UNAFRICA)	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avril 2022 : Démarrage des travaux ;</li> <li>➤ Le complexe constitue un espace ouvert d'environ 50.000 m<sup>2</sup> (avec la nouvelle Galerie des Arts (1.000 m<sup>2</sup>), le bâtiment du Hall des Sports rénové (3.000 m<sup>2</sup>), un bâtiment «vert» avec des salles d'entraînement pour les arts martiaux et une toiture végétalisée (2.000 m<sup>2</sup>), etc.</li> <li>➤ Ce projet est en cours de réalisation et sera livré en 2024.</li> </ul>
9	Mise en place et animation d'une chaîne sportive au Bénin	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Juillet 2022 : renforcement du parc de matériels et équipements de l'actuelle chaîne de Télévision Ado-TV ;</li> <li>➤ Le centre de radio et télévision «ADO» dispose de locaux et d'équipements modernes de diffusion ;</li> <li>➤ La production des chaînes ADO TV et ADO FM est améliorée ;</li> <li>➤ La cérémonie de lancement des programmes a été effective le 15 juillet 2022 au siège de ADO TV.</li> </ul>
10	Mise en place d'une unité de production de contenus sportifs, culturels et événementiels	0,85	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Février 2022 : Démarrage des formations des divers techniciens ;</li> <li>➤ Octobre 2022 : Démarrage de la production pour la ligue professionnelle de football ;</li> <li>➤ Novembre 2022-2023 : Déploiement des unités mobiles de production sur le terrain ;</li> <li>➤ Acquisition d'un car régie, 12 caméras 4k ;</li> <li>➤ Les manifestations sportives, culturelles et événementielles seront captées et diffusées dans les standards internationaux.</li> </ul>

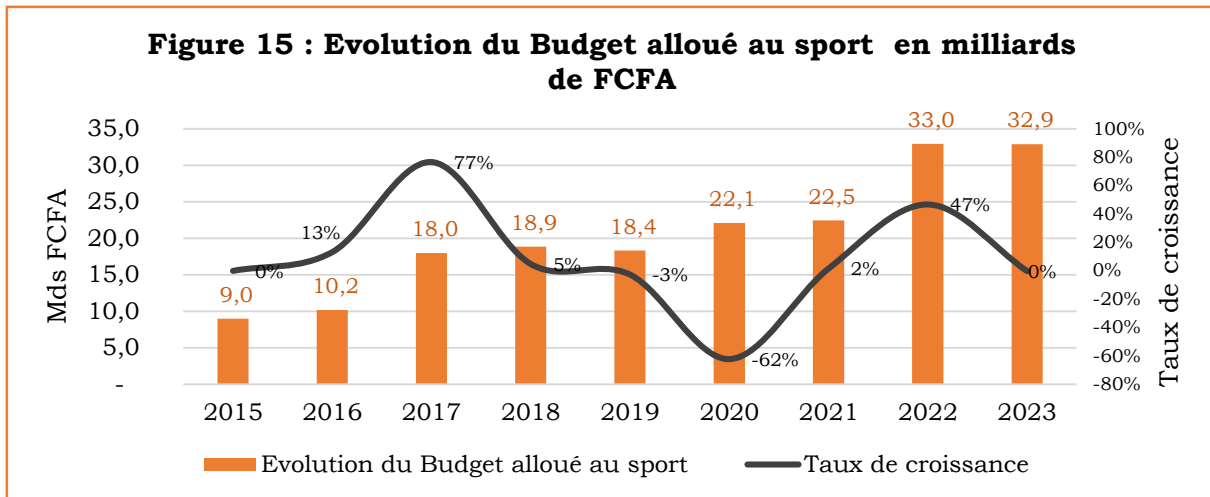
*Source : BAI/Présidence, Ministère du Sport, 2022*



*Maquette- Intérieur du Complexe sportif et culturel (UNAFRICA)*

### 6.3. Quelques réalisations et indicateurs de performance dans le secteur du sport

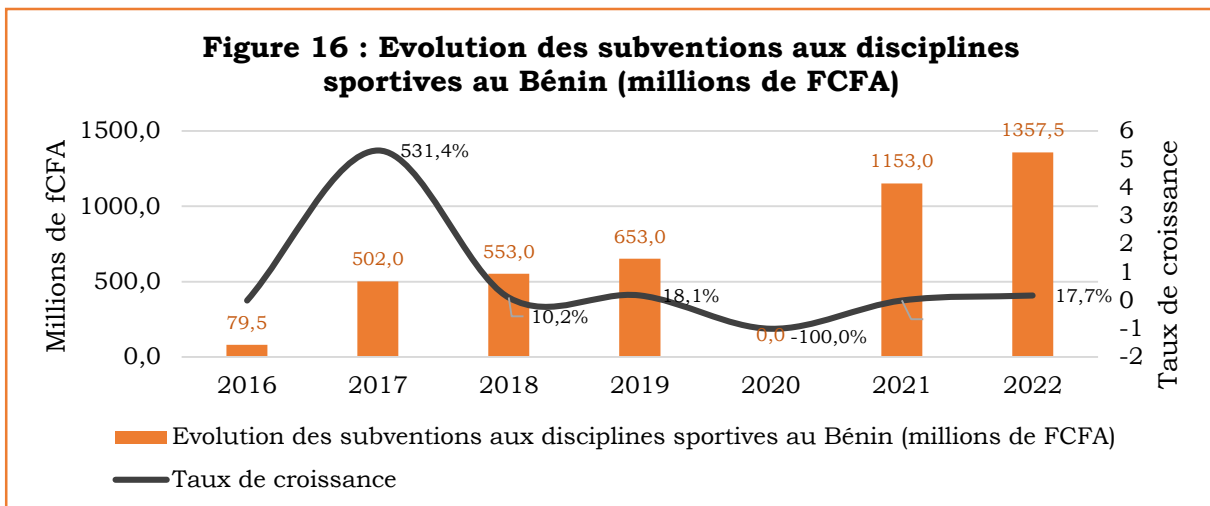
- **Quelques indicateurs caractéristiques des investissements dans le sport au Bénin :**



Source : Ministère des sports

Près de 25 milliards de FCFA sont investis en moyenne sur chacune des cinq dernières années dans le domaine du sport.

En outre, les subventions bénéficiées par l'ensemble des fédérations sportives sont passées de 1 153 millions FCFA en 2021 à 1 357 millions FCFA en 2022, soit un accroissement annuel de 17,7%.



Source : Ministère des sports

- **Quelques réalisations en termes de performance**

Les activités sportives ont généré des emplois à travers :

- Classes Sportives (89) et Associations Sportives Communales (93) : déjà 1064 emplois créés depuis janvier 2020 ;
- Construction des stades communaux : plus de 2000 emplois.
- Le terrain de football du Stade de l'Amitié Mathieu Kérékou est réhabilité et conforme aux normes de la FIFA et attire plusieurs pays d'Afrique : le stade a abrité depuis mars 2021 plusieurs matches internationaux de grandes sélections : Burkina, Côte d'Ivoire, Mozambique, Finale de la coupe CAF, etc.
- 1064 encadreurs sportifs ont été recrutés, formés, déployés et pris en charge par le Gouvernement.
- La qualification historique du Bénin aux quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations Egypte 2019 ;
- Qualification d'une équipe de 1<sup>ère</sup> division de football du Bénin (ESAE FC) en phase de groupe de la Coupe d'Afrique des clubs vainqueurs de Coupe
- Le Bénin est vice-championne du monde en Pétanque (2020) ;
- Bénin sacré Championnat d'Afrique Juniors et Seniors de Roller Sports avec 11 médailles d'or, 9 d'argent et 9 de Bronze ;
- Championnat d'Afrique de Gymnastique : Champion en titre avec une médaille en or catégorie junior ;
- Championnat d'Afrique de Karaté Grand Prix d'Osaka d'athlétisme : médaillé d'or ;
- Exploit au championnat scolaire Ouest africain UFOA B : les filles du CEG Cobly et les garçons du CEG Ste Rita ont remporté en novembre 2022, le tournoi dans les deux catégories ; ce qui équivaut la qualification du Bénin à la deuxième édition du Championnat d'Afrique de football scolaire, Maroc 2023.



Maquette- boulodrome de 2500 places (en cours de construction)



Maquette-Intérieur du boulo-drome de 2500 places

**La réalisation de tous ces projets prévus dans le Programme d'Actions du Gouvernement permettra davantage de faire du Bénin, dans quelques années, un pays connu de tous les étrangers, attrayant et porteur de croissance économique.**

**GILLES GUERARD,**  
DIRECTEUR GENERAL

